

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 20 janvier 2021 10:46
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200738376 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 22_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 octobre dernier, concernant un site sis au 2684 rue Papineau à Longueuil (lots 2 629 441 (anciens lots : 145-1192, 145-1193, 145-1194, 145-1195, 145-1196, 145-1197, 145-1198, 145-1199, 145-1200, 145-1212-1, 145-1212-2, 146-1-2 ptie et 146-1-3) et 2 629 445 (anciens lots : 145-1209, 145-1210, 145-1211 et 145-1212-6)).

Les documents suivants sont accessibles :

- 7610-16-01-0742600
 1. Rapport de contrôle du 2018012;
 2. Avis de non-conformité du 20171218;
 3. Rapport de contrôle du 20171114.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :
https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EiBfif6FAyVDnYIAT-C9K0MBAW2PZmPMzVwdsW5_mLbycA?e=NM6k0b

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

201 place Charles-LeMoine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455
Télécopieur (450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec 

RAPPORT D'APPROBATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)
Région : Montérégie

N/Réf : 43250

Date d'approbation : 2018-01-12

Approuvé par : Michelle Marcotte	Fonction : Chef d'équipe
Signature : Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°42161 sur l'activité de contrôle N°8065 	
Commentaires :	

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'activité : 2018-01-12 Heure de début : 00h00 Heure de fin : 00h00

Activité effectuée par : Mathieu Ruel Accompagné de :

1.1 Activités

N° d'activité : 8065 N° du document : 42161 N° de gestion doc. :

Type d'activité : Vérification administrative Sous-Type d'activité : Suivi de manquement

But : réception d'un courriel avec correctifs suite à l'envoi d'un d'ANC

1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
8515	Programme	I-3 Contrôle des sols contaminés

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : Les Entreprises Michaudville inc. (X2173015)

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2173015 Type de lieu : 188 - commerce

Localisation du lieu : 2684, rue Papineau
Longueuil (Québec)

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

3 Intervenant(s) du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Les Entreprises Michaudville inc. (90134677)	Locataire		90134677

4 Condition météo SO

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C] SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
	X	Articles 53-54 de la L.A.D.		

5.1 Mode d'identification

Personne consultée : Articles 53-54 de la L.A.D.

But expliqué : oui non

Mode d'identification : Via Courriel

But expliqué à/Identification faite auprès de :

6 Plainte SO

7 Urgence SO

8 Photo(s) numérique(s) SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 4 Nombre de photos intégrées au rapport : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques SO

9 Questionnaire(s) annexée(s) SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport SO

11 Équipement(s) utilisé(s) SO

12 Échantillon(s) SO

13 Mise en contexte SO

2017-11-14 : Inspections des matières dangereuses résiduelles entreposées dans un atelier mécanique. L'immeuble appartenait précédemment aux entreprises C.R Ménard, mais Michaudville a acheté le terrain en 2015

2017-12-18 : Envoie d'un ANC selon les points suivant

- Avoir rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement et ne pas avoir récupéré celle-ci ni enlevé toute matière contaminée.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9
- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des matières résiduelles dangereuses.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44
- Avoir omis d'apposer une étiquette sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur de matières dangereuses résiduelles.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46

14 Description de l'activité de contrôle

Je reçois un courriel le vendredi 2018-01-12 07:56 de Articles 53-54 de la L.A.D. :

«

Tel que mentionné dans mon dernier courriel voici les corrections demandées dans votre rapport d'inspection daté du 18 décembre 2017

Voir photos en pièces jointes

- *Les bacs de matières résiduelles ainsi que le contenant pour les huiles usées ont été identifiés et déplacés dans l'abris style tempo situé à l'arrière du garage. (Photos #3381-3382-3385) >(photo 1-2-3)*
- *Un bassin de rétention étanche a été mis sous le contenant d'huiles usées. (Photo #3068) >(photo 1)*
- *Une copie du billet de pesée du terrain contaminé est annexée à ce courriel. (Fichier PDF)*

»

Le réservoir a aussi été identifié >(photo 4)

15 Informations à l'intervenant

SO

J'informe l'intervenant que les correctifs sont acceptés.

17 Conclusion

Les non conformités ont été corrigées.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

18.1 Facteurs aggravants

SO

18.2 Facteurs atténuants

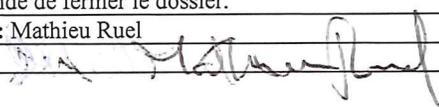
SO

19 Recommandations

Je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Mathieu Ruel

Fonction :

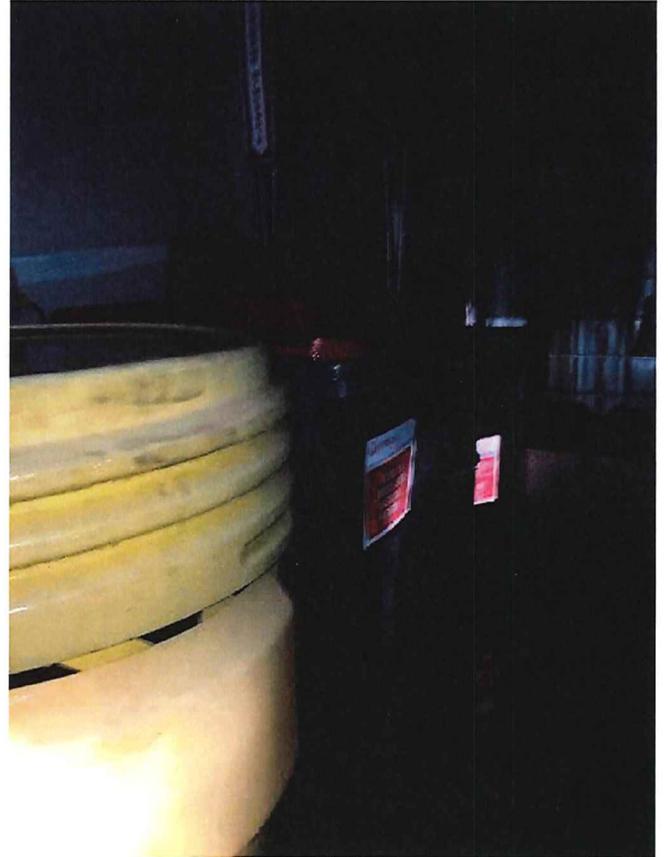
Signature : 

Date de signature : 2018-01-12

Annexe 1
Rapport Photographique



IMG_0368.jpg
Photo 1 : bassin de rétention



IMG_3381.jpg
Photo 2 : Bacs sour l'abri



IMG_3382.jpg
Photo 3 : Bacs sour l'abri



IMG_3385.jpg
Photo 4 : Identification du réservoir



SOLUM ENVIRONNEMENT 2010
530, RUE BOURGEOIS NORD
SAINT-AMABLE, QUÉBEC J0L 1N0
TÉLÉPHONE 450-649-7484
TÉLÉCOPIEUR - -

Billet 60286

Date 2017/11/21 08:50:31

Plaque 553110

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
SYLVAIN

Vendu à

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE, QUÉBEC
J3G 4S6

Livré à

2684, PAPINEAU, LONGUEUIL

Type Entrée

Lot 0

NON CARACTÉRISÉ

Signature

Contrat: 2626 BARIL GARAGE LONGUEUIL

Produit à échantillonner

Par : Vickie Phaneuf

BRUT (kg)	TARE (kg)	NET (kg)	Cumulatif (t.m.)	
22030	14150	7880	7.88	/ 7.88



SOLUM ENVIRONNEMENT 2010
530, RUE BOURGEOIS NORD
SAINT-AMABLE, QUÉBEC J0L 1N0
TÉLÉPHONE 450-649-7484
TÉLÉCOPIEUR - -

Billet 60286

Date 2017/11/21 08:50:31

Plaque 553110

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
SYLVAIN

Vendu à

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE, QUÉBEC
J3G 4S6

Livré à

2684, PAPINEAU, LONGUEUIL

Type Entrée

Lot 0

NON CARACTÉRISÉ

Signature

Contrat: 2626 BARIL GARAGE LONGUEUIL

Produit à échantillonner

Par : Vickie Phaneuf

BRUT (kg)	TARE (kg)	NET (kg)	Cumulatif (t.m.)	
22030	14150	7880	7.88	/ 7.88



SOLUM ENVIRONNEMENT 2010
530, RUE BOURGEOIS NORD
SAINT-AMABLE, QUÉBEC J0L 1N0
TÉLÉPHONE 450-649-7484
TÉLÉCOPIEUR - -

Billet 60286

Date 2017/11/21 08:50:31

Plaque 553110

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
SYLVAIN

Vendu à

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE, QUÉBEC
J3G 4S6

Livré à

2684, PAPINEAU, LONGUEUIL

Type Entrée

Lot 0

NON CARACTÉRISÉ

Signature

Contrat: 2626 BARIL GARAGE LONGUEUIL

Produit à échantillonner

Par : Vickie Phaneuf

BRUT (kg)	TARE (kg)	NET (kg)	Cumulatif (t.m.)	
22030	14150	7880	7.88	/ 7.88

Québec::

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 18 décembre 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Entreprises Michaudville inc.
2684 Papineau
Longueuil (Québec) J4K 3M7

N/Réf.: 7610-16-01-0742600
1323

Objet: Avis de non-conformité suivant l'inspection dans le cadre du programme sur les réservoirs souterrains

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection le 14 novembre 2017 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement et ne pas avoir récupéré celle-ci ni enlevé toute matière contaminée.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9
- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des matières résiduelles dangereuses.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44
- Avoir omis d'apposer une étiquette sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur de matières dangereuses résiduelles.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

...2

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 28 décembre 2017 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Vous êtes par la présente avisé que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, vous êtes par la présente avisé que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire.

En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous vous informons qu'une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Cette sanction serait de :

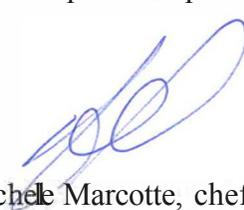
- 10 000,00 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 9
- 3 500,00 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 44
- 1 500,00 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 46

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Ruel au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 286 ou à l'adresse courriel mathieu.ruel@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

MM/MR/lmr


Michèle Marcotte, chef d'équipe
Secteur industriel

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec 

RAPPORT D'APPROBATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)
Région : Montérégie

N/Réf : 38716

Date d'approbation : 2017-12-18

Approuvé par : Michelle Marcotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°38082 sur l'activité de contrôle N°5763

Commentaires :

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)
Région : Montérégie

1 Identification		
Date de l'activité : 2017-11-14	Heure de début : 10h15	Heure de fin : 11h06
Activité effectuée par : Mathieu Ruel		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 5763	N° du document : 38082	N° de gestion doc. :
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Inspection à réaliser dans le cadre du programme sur les réservoirs souterrains (ancien I-18).	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
8515	Programme	I-3 Contrôle des sols contaminés

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention		
Nom du lieu : Les Entreprises Michaudville inc. (X2173015)		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X2173015	Type de lieu : 188 - commerce	
Localisation du lieu : 2684, rue Papineau Longueuil (Québec)		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :		

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Les Entreprises Michaudville inc. (90134677)	Locataire		90134677

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]				<input type="checkbox"/> SO
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
X		Articles 53-54 de la L.A.D.		

5.1 Mode d'identification	
Personne consultée : Articles 53-54 de la L.A.D.	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Claude Lacroix	

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

7 Urgence	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

8 Photo(s) numérique(s)		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 19	Nombre de photos intégrées au rapport : 19	
Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps		

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

9 Questionnaire(s) annexée(s)	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--

11 Équipement(s) utilisé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------------	--

12 Échantillon(s)	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

13 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
Inspections des matières dangereuses résiduelles entreposées dans un atelier mécanique. L'immeuble appartenait précédemment aux entreprises C.R Ménard, mais Michaudville a acheté le terrain en 2015.	

14 Description de l'activité de contrôle

Je traverse la rue vers l'édifice identifié R.C. Ménard au 2684 rue Papineau et j'entre par la porte de garage ouverte. En montant au bureau je rencontre ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} qui est gérant du garage. Je lui indique le but de la visite et je lui demande de me montrer le réservoir d'entreposage d'huiles usées. Il me confirme que le bâtiment appartient maintenant au groupe Michaudville. Il m'indique que l'entretien des véhicules est fait en grande partie à leur bureau à Saint-Hilaire, mais qu'ils en font un peu dans cet atelier. Des cuvettes sont disposées à l'intérieur à l'arrière du bâtiment (image 1-2), permettant l'égouttement des filtres à huiles. Une pompe à double diaphragme transvide ensuite les huiles dans un contenant de 1000 litres à l'extérieur via une tuyauterie permanente (Image 3). Le contenant n'est pas dans un abri et il est entreposé directement sur le gravier ce qui contrevient à l'article 44 du RMD. La tote est à moitié pleine et il n'y a pas d'identification de son contenu, ce qui contrevient à l'article 46 du RMD. De l'autre côté de la porte on retrouve plusieurs bacs de recyclage servant à entreposer des MDR (Image 4-5). On note 2 bacs de filtres à huiles usées, 2 barils de produit absorbant pour l'huile, 1 bac de canettes d'aérosols. 1 bac de contenant de plastique d'huile vide. Par terre on retrouve un tas de chaudières de 5 gallons d'huiles vide. J'inspecte sur le reste du terrain. Il y a des totes dans un hangar d'un produit appelé Biopav. Je trouve quelques contenants vides à l'extérieur, dont un baril sur le côté et une flaque de produit huileux sur le sol (image 17-18), ce qui contrevient à l'article 8 du RMD. Je retourne voir ^{Articles 53-54 de la L.} et je lui demande un bon de connaissance pour la disposition de ces matières résiduelles. Il téléphone à son collègue qui m'envoie par courriel une copie du dernier bon de connaissance par la compagnie ^{Articles 23-24}. Je l'informe du besoin de mettre ses matières dangereuses dans un abri avec un plancher étanche et muni d'un bassin de rétention, d'identifier son contenant d'huile usée et de ramasser la terre contaminée sur son terrain. Je quitte ensuite le garage.

15 Informations à l'intervenant SO

J'informe le responsable sur le terrain.
J'informe le responsable qu'un avis de non-conformité lui sera acheminé par la poste.

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle SO

Je rappelle ^{Articles 53-54 de la L.} pour confirmer avec lui que l'exploitant de l'immeuble est les entreprises Michaudville INC et je demande son courriel.

17 Conclusion

Le garage entrepose ses matières dangereuses résiduelles à l'extérieur et certaines sans identifications. Il y a eu un déversement d'hydrocarbure sur le terrain qui n'a pas été ramassé.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

<p>Manquement : Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri. Référence légale : Q-2, r. 32, 44</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur] Explication : Secteur industriel</p>	
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur] Les conséquences sont : complètement réversibles Explication : Terrain industriel</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur] Explication : Secteur industriel</p>	
<p>Manquement : Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées sur un contenant Référence légale : Q-2, r. 32, 46</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur] Explication : Aucune atteinte à la santé</p>	
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur] Les conséquences sont : complètement réversibles Explication : Aucune atteinte à l'environnement</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur] Explication : Manquement administratif</p>	
<p>Manquement : Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, à savoir des hydrocarbures Référence légale : Q-2, r. 32, 8</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur]</p>	

	Explication : Faible quantité d'hydrocarbure	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur] Les conséquences sont : complètement réversibles Explication : Faible quantité d'hydrocarbure à la surface du terrain	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur] Explication : Terrain industriel, faible quantité	

18.1 Facteurs aggravants	<input type="checkbox"/> SO
---------------------------------	-----------------------------

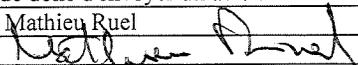
Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
--

18.2 Facteurs atténuants	<input type="checkbox"/> SO
---------------------------------	-----------------------------

Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.

19 Recommandations

Je recommande que le traitement pour les manquements mentionnés à ce dossier soit: mineur Je recommande donc d'envoyer un avis de non-conformité et d'effectuer un suivi sur les mesures de corrections prises

Rédigé par : Mathieu Ruel	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2017-12-14

Annexe 1: rapport photographique



DSCN4790.JPG

Image 1 : Cuvettes pour égouttement de l'huile



DSCN4789.JPG

Image 2 : Cuvettes pour égouttement de l'huile



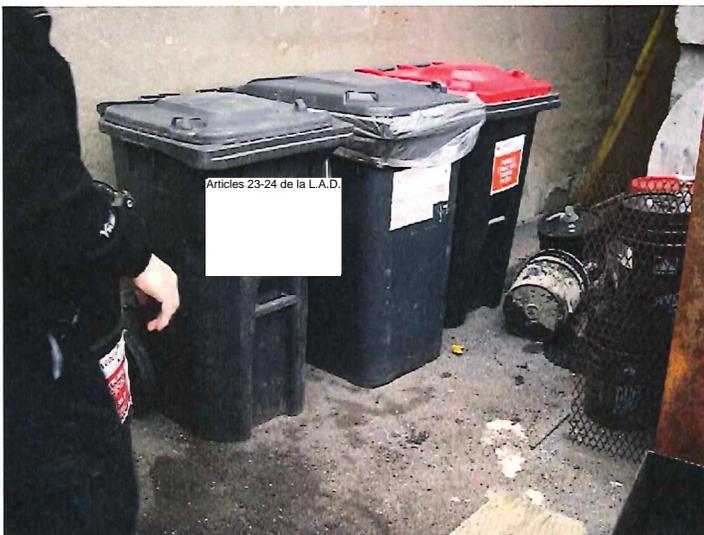
DSCN4788.JPG

Image 3 : Réservoir d'entreposage des huiles usées



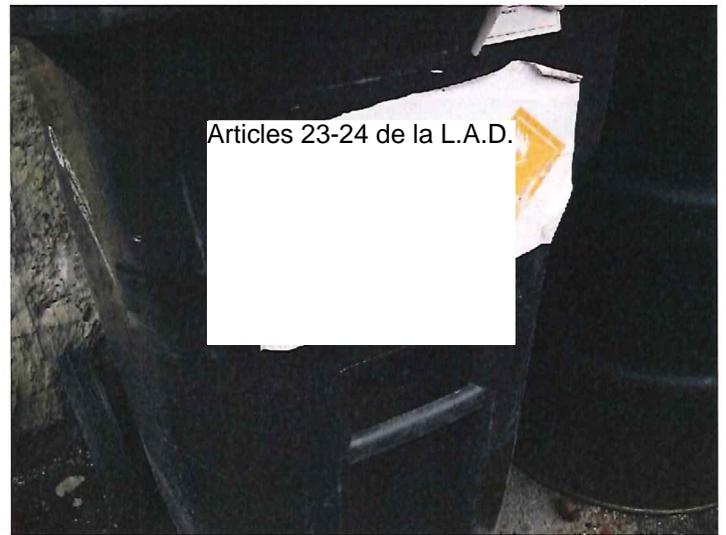
DSCN4792.JPG

Image 4 : Entreposage de MDR: Bac #1, Baril #1 et #2



DSCN4791.JPG

Image 5 : Entreposage de MDR: Bac #2 #3 et #4



DSCN4793.JPG

Image 6 : Bac1 : bouteilles d'aérosols vides

Annexe 1: rapport photographique



DSCN4794.JPG

Image 7 : Baril #1: Chiffon absorbant d'huile usée



DSCN4795.JPG

Image 8 : Baril #2: identifiés solide huileux



DSCN4796.JPG

Image 9 : Matières divers dans le baril #2



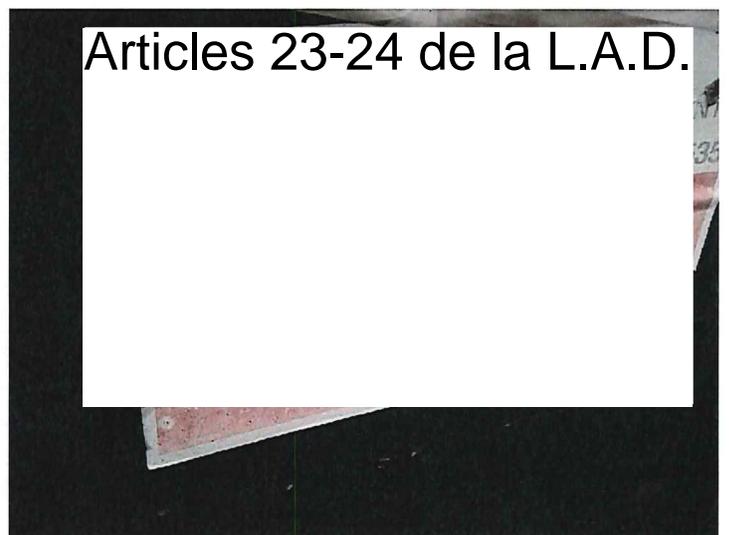
DSCN4797.JPG

Image 10 : Contenu du bac #2



DSCN4798.JPG

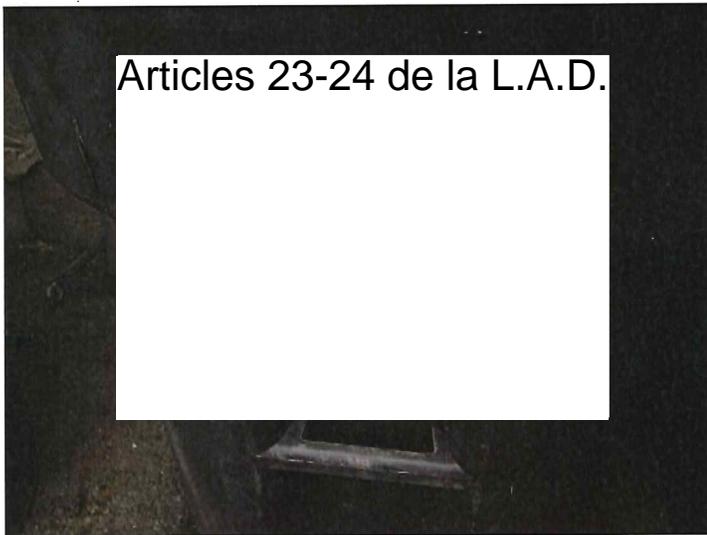
Image 11 : Contenu du bac #3



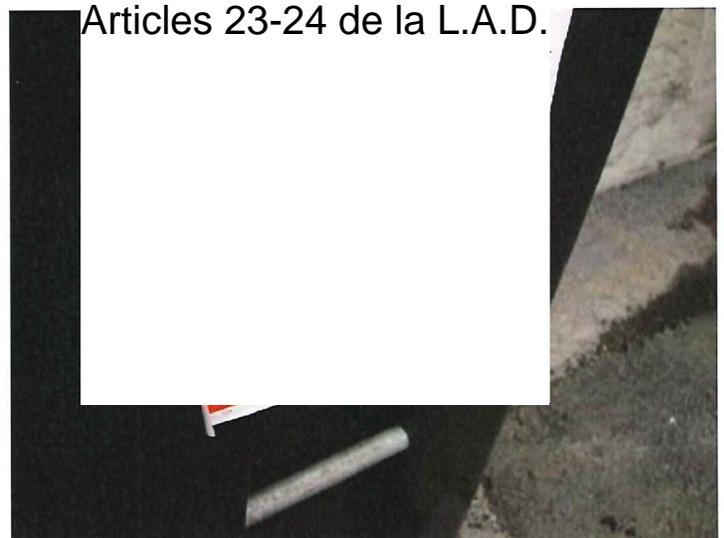
DSCN4799.JPG

Image 12 : Identification du bac #3

Annexe 1: rapport photographique



DSCN4800.JPG
Image 13 : Identification du bac #2



DSCN4801.JPG
Image 14 : Identification du bac #4



DSCN4802.JPG
Image 15 : Contenant d'huile vide, réutilisés pour divers usage



DSCN4803.JPG
Image 16 : Contenant de Biopav et d'huile neuve



DSCN4804.JPG
Image 17 : Baril vides ou plein. contenu inconnu



DSCN4805.JPG
Image 18 : Tache d'hydrocarbure près d'un baril vide.

Annexe 1: rapport photographique



DSCN4806.JPG

Image 19 : Deuxième vue des contenants à l'extérieur

Articles 23-24 de la L.A.D.